



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 10 Juillet 2017

Absentes excusées :

Rachel COLIN a donné pouvoir à Cédric GIRAUD
Aude CAUDRON a donné pouvoir à Maxime MICHALLET

Absentes : Régine CHARLES et Agnès ROUX

Mme Géraldine CHEVRET est nommée secrétaire de séance.

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Juin 2017 : il est approuvé à l'unanimité sans modification.**

Délibérations adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :

Urbanisme :

- 2. Débattre sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision générale du POS :**
Monsieur le Maire rappelle le contexte règlementaire local : la commune de Saint Romain a lancé une procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols le 4 Mai 2017. Il rappelle que la Commune fait partie du SCOT Beaujolais (classée en polarité 1) et que la Communauté de l'Ouest Rhodanien dont dépend St Romain s'est dotée d'un Plan Local de l'Habitat (PLH).
Le PADD est un document obligatoire constitutif du PLU exigé par le Code de l'Urbanisme.
Le PADD présenté définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.
Monsieur le Maire précise que l'article L123-9 du Code de l'urbanisme impose qu'un débat ait lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU.
Le Maire et Monsieur Pascal GIRAUD, Adjoint délégué à l'urbanisme, présentent conjointement au Conseil Municipal les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

LE DEVELOPPEMENT URBAIN :

Orientation 1 : Maîtriser le développement démographique pour maintenir une population constante et accueillir de nouveaux habitants.

Orientation 2 : Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels :

- renforcer l'enveloppe urbaine existante : lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière et renforcer le centre bourg.
- Acter les limites d'urbanisation en préservant les coupures d'urbanisation et prévoir le traitement des lisières entre le tissu bâti et les espaces agro-naturels.

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey
Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –
courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

Orientation 3 : Renforcer la centralité du Bourg et Consolider « l'Urbanité » :

- assurer la dynamique « villageoise » et améliorer la lisibilité du bourg en localisant le développement de l'habitat au plus proche du centre bourg.
- favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle afin de proposer des habitats répondant aux besoins des jeunes mais aussi adaptés aux personnes âgées en terme de taille et de tarifs raisonnables.
- maîtriser l'urbanisation de secteur stratégique de développement en organisant et phasant le développement urbain afin de renforcer la densité du bourg par des typologies de types intermédiaires et petits collectifs en lien avec l'existant : ouverture à l'urbanisation de la zone Au au nord du bourg (côté cimetière).
- maîtriser la forme urbaine en encadrant les divisions parcellaires.
- adapter l'offre en équipements afin d'anticiper les futurs besoins de la population : salle des fêtes, aires de jeux, city stade, équipements sportifs...).
- affirmer les vocations urbaines et fonctionnelles du bourg en renforçant le maillage des espaces publics

Orientation 4 : Faciliter les déplacements.

- faciliter la circulation dans le bourg, améliorer la desserte des zones d'activités et renforcer l'offre en stationnement des équipements et commerces : anticiper les besoins pour la réalisation du contournement du bourg par l'est, organiser la desserte de la zone AU, aménager des carrefours desservant les zones d'activités actuelles et futures, renforcer le stationnement autour de la gare.
- aménager des liaisons douces sécurisées et attractives, dans le bourg (pour relier les commerces et les équipements) entre le bourg et les hameaux, entre le village et la gare, mais aussi entre la zone activité existante de la gare et la future zone des Boudes.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Orientation 5 : l'économie reste un pivot du développement local, il faut donc :

- préserver les commerces et services de proximité du centre Bourg
- pérenniser et améliorer le fonctionnement des zones d'activités, soutenir les nouveaux projets avec la future zone des Boudes en cohérence avec les objectifs de la COR.
- maintenir les activités artisanales et favoriser la création d'un « hameau d'entreprises » à proximité du bourg.
- Développer l'activité touristique et de loisirs

Orientation 6 : Préserver l'activité agricole

- affirmer la vocation agricole du territoire en définissant les limites de l'enveloppe urbaine et en préservant le foncier agricole.
- favoriser le développement des activités agricoles

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITE :

Orientation 7 : assurer une gestion durable des ressources, s'adapter aux risques, intégrer les fonctionnalités naturelles :

- préserver les ressources en eau
- vivre avec les risques répertoriés et protéger les habitants

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey

Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –

courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

- s'engager dans la transition énergétique
- préserver les fonctionnalités écologiques du territoire en protégeant de l'urbanisation les espaces naturels remarquables identifiés, en préservant la fonctionnalité des milieux (réservoir de biodiversité locaux, zones humides...) et en protégeant la trame verte et bleue (cours d'eau, secteur de passage de faune, trame verte urbaine...).

LA PRESERVATION DES PATRIMOINES :

Orientation 8 : s'appuyer sur les patrimoines pour valoriser et rendre attractif le village de demain :

- préserver les séquences paysagères remarquables (comme la Vallée du Batailly, le parc du château d'Avauges, les parcs aux Arnas) ou les cônes de vues et les secteurs de covisibilité ;
- mettre en place des mesures de protection pour les séquences les plus remarquables (Mont Ballon, Mont Popey, Crêt de Charpenay).
- Préserver l'identité locale traduite dans les secteurs anciens et le patrimoine bâti (hameaux anciens, château d'Avauges concerné par un périmètre de protection des monuments historiques, église, chapelle de Clévy, fours, fontaines, puits, lavoirs, cadoles...)
- Maintenir des espaces végétalisés dans le tissu urbain pour préserver la trame verte urbaine.
- Assurer l'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement bâti et paysager.

A l'issue de cet exposé, et après avoir pris connaissance du projet de PADD, Monsieur le Maire invite le Conseil à débattre sur les orientations proposées :

- M Guillaume FERRIERE suggère de définir avec plus de précision l'orientation n° 4 concernant « les Déplacements » et notamment le contournement du Bourg par l'est : le contournement a été tracé schématiquement et ne débouche sur aucune voirie. A revoir avec le bureau d'études pour finaliser le projet de ce tracé.
- M Cédric GIRAUD insiste sur les réserves foncières mises en place pour le stationnement près de la Gare. Il propose que la parcelle cadastrées A349 située à l'ouest de la Gare soit mise en emplacement réservé pour du stationnement futur pour la Gare.

Finances :

3. Accepter la décision modificative n°2 BP 2017 consistant à affecter sur une imputation de travaux pour compte de tiers le financement des travaux d'enrobé sur des routes départementales RD33 et RD67 « Route de Savigny /Route de la Gare » pour un montant de 23 000€.
Les crédits avaient été prévus initialement au BP 2017 au compte 2315 (travaux de voirie). Or ces travaux donnent lieu à un conventionnement par la Maison du Rhône et doivent donc être enregistrés sur le compte 4581 (dépenses pour compte de tiers). La recette afférente est enregistrée au compte 4582 (recettes pour compte de tiers).

Ressources Humaines :

4. Créer un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe qui sera pourvu au 7 Août 2017 par Madame Estelle VIEZZI qui remplacera Monsieur Olivier COUTURIER qui a quitté notre commune suite à une mutation professionnelle.

Affaires scolaires :

5. Modifier les rythmes scolaires dès la rentrée scolaires 2017/2018 et revenir à la semaine à 4 jours. Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant à déroger à l'organisation de la semaine scolaire, le conseil d'école et la commune peuvent revenir à la semaine de 4 jours de

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey

Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –

courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

classes. Le conseil d'École s'est réuni le 5 juillet et est favorable au rétablissement de la semaine à 4 jours avec suppression de l'école le mercredi matin et des TAP. Le temps scolaire se répartira le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Accord du Conseil.

6. Modifier le règlement de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018 et allonger le temps de garderie de ¼ d'heure le soir :
Suite à la réorganisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée, le règlement de la garderie périscolaire doit être actualisé. Il sera transmis aux familles en septembre. Une garderie périscolaire sera proposée le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h15. Le ¼ d'heure supplémentaire (de 18h à 18h15) sera proposé aux familles jusqu'au 30 septembre 2017 à titre provisoire au prix de 0.50€. Cette extension d'horaire sera maintenue si les effectifs sont suffisants (au moins 8 enfants).
7. Modifier le règlement de la cantine rentrée scolaire 2017/2018 suite à la réorganisation des rythmes scolaires : le nouveau règlement sera transmis aux familles en septembre.
8. Présentation de l'organisation de la garderie du midi rentrée scolaire 2017/2018 :
Pascal GIRAUD fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour recruter du personnel pour gérer la garderie des enfants des 2 écoles qui sont de plus en plus nombreux pendant le temps de cantine.
Le personnel communal restreint entraîne des problèmes de sécurité pour la surveillance des enfants. Quelques enfants demandent une attention particulière et doivent être plus encadrés.
La commission cantine avait suggéré la possibilité que les enfants de l'École Notre Dame des Roches soient raccompagnés dès la fin de leur repas et gardés sur le site entre 12h45 et 13h20, solution refusée faute de personnel à l'École Notre Dame des Roches.
Une réflexion conjointe entre la Mairie et l'École Notre Dame des Roches est en cours afin de trouver une solution adéquate pour la rentrée. Une recherche de candidature est lancée pour recruter 2 personnes de 11h30 à 13h30. Les candidatures peuvent être déposées en mairie.
9. Monsieur le Maire précise que le rapport de l'Assemblée Générale du Comité du SYDER du 21 Mars 2017 est consultable en Mairie.
10. **Travaux du Syndicat des Eaux sur la Commune de Saint Romain de Popey :**
Pascal GIRAUD précise qu'une partie de la colonne d'eau (environ 650 mètres) entre « la Chatonnière » et le carrefour « Route de St Forgeux/Route de la Léchère » sera remplacée en septembre 2017 par le Syndicat des Eaux.
11. **Point sur les travaux d'aménagement du village et des voiries communales.**
Jean-Michel COQUARD précise que les travaux de réfection de la voirie du centre village devraient se terminer au 3 août.
La halle couverte et l'éclairage seront réalisés courant septembre ainsi que l'installation du mobilier urbain.
12. **Compte-rendu des commissions :**
Bâtiments : Guy JOYET précise que les travaux de mises aux normes pour l'accessibilité de la salle polyvalente seront réalisés à la rentrée pour un coût estimatif de 20 000€.

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey
Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –
courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

Associations : Géraldine CHEVRET précise qu'une réunion a été organisée avec les associations pour établir le planning des locations des salles pour le 1^{er} semestre 2018.

Elle informe le Conseil que l'association « l'Amicale Saint Rominoise de Tarot » n'a plus son siège sur St Romain de Popey et sera transférée à Pontcharra sur Turdine. L'association n'utilisera plus la salle de réunion au sous-sol de la Salle des Fêtes.

Elle rappelle que la Cor organise « les Estivales Agricoles ». Une animation aura lieu dans une ferme sur la commune le vendredi 21 juillet avec la participation de plusieurs producteurs.

Une matinée « inscriptions » organisée par plusieurs associations aura lieu le samedi 2 septembre à la salle polyvalente.

Elle annonce les manifestations à venir.

Voirie : Jean-Michel COQUARD précise que le reprofilage de la « Route des Vergers » a été faite.

Des travaux de points à temps sont prévus sur diverses voiries courant juillet.

La réfection de « la Route de Chambillon » a été réalisée et financée par la COR.

Un trottoir sera prochainement aménagé « Rue du Stade » afin de sécuriser la circulation des piétons.

13. Questions et informations diverses :

Guy JOYET présente un devis pour des jeux d'enfants qui seront installés sur l'aire de jeux du Soly pour un montant de 15 000€. Accord du conseil pour une réalisation à l'automne.

Une rencontre a été organisée avec GRDF le 22 Juin 2017 avec le Conseil et Bien Vivre en Popey pour présenter le dispositif GAZPAR. Peu d'élus étaient présents.

Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien : du fait de la complexité de la procédure, le projet d'aménagement de la zone économique des Boudes risque de prendre du retard.

La Mairie sera fermée les samedis 15 et 22 juillet, les samedis 5 et 12 Août et du 14 au 19 Août inclus. L'Agence Postale sera fermée du 12 Août 11h30 au 7 Septembre 9h, des permanences auront lieu le mercredi 30 Août, le Vendredi 1^{er} septembre et le mercredi 6 septembre de 15h à 17h30.

Annnonce des PC et des DP.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Jeudi 7 Septembre 2017.